

Vous souhaitez déposer un dossier de Bourse au permis de conduire B auprès de la Ville d'Épinay-sur-Seine. Avant de remplir votre dossier, qui permettra d'étudier votre demande, lisez attentivement les informations suivantes.

1) Conditions d'inscription

Vous devez obligatoirement remplir les cinq conditions suivantes :

- être âgé de 18 à 25 ans
- résider à Épinay-sur-Seine depuis au moins deux ans
- ne pas être déjà inscrit dans une auto-école
- accepter l'ensemble des conditions citées dans le présent mode d'emploi
- une fois le dossier de candidature rempli (en ligne), fournir obligatoirement au service Prévention et uniquement à ce service les documents justificatifs nécessaires.

2) Critères de sélection

Vous serez sélectionné en fonction de la qualité de réponse à ces critères :

- justifier la nécessité d'obtenir le permis de conduire
- justifier votre motivation à une démarche citoyenne (bénévolat)

3) Constitution du dossier

Le dossier doit être rédigé personnellement. Il pourra néanmoins être constitué avec l'aide d'une structure ou d'une association spinassienne.

Ce dossier doit être rempli avec la plus grande attention en expliquant de façon précise :

- votre situation (familiale, sociale, professionnelle, scolaire)
- les motivations pour lesquelles vous avez besoin d'obtenir le permis de conduire
- votre motivation à participer au projet de sensibilisation à la participation des habitants proposé par la ville.

4) Validation du dossier

Une fois votre dossier rempli sur le site internet et afin de valider votre candidature dans son intégralité, vous devrez fournir **au service Prévention** les éléments justificatifs suivants :

- une photo d'identité récente
- votre CV.

Ainsi que les photocopies lisibles de :

- votre pièce d'identité
- Un justificatif de domicile (attestation d'assurance à votre nom) pour les deux dernières années
- un justificatif de votre situation scolaire ou professionnelle (contrat de travail, certificat de scolarité, justificatif de formation, attestation Pôle emploi...)
- ASSR2 (sauf si vous avez plus de 21 ans)
- Attestation de participation à la journée de défense et de citoyenneté ou de recensement (sauf si vous n'êtes pas ressortissant français)

Vous pouvez les déposer :

- En ligne, lorsque vous complétez votre dossier de candidature (étape 3) :
<https://www.epinay-sur-seine.fr/bourse-au-permis/>
- Dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au 7, rue Mulot, 1^{er} étage - Épinay-sur Seine

Une fois l'ensemble des documents complémentaires fournis au service Prévention, un mél validant votre candidature vous sera envoyé à l'adresse mentionnée dans votre dossier.

Attention : tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié

5) Contrat

Si votre candidature est retenue, vous signerez un contrat pour l'obtention de la Bourse au permis B dans lequel vous acceptez de respecter un certain nombre d'engagements.

6) Montant de la Bourse au permis B

Si votre candidature est retenue, la bourse sera attribuée à hauteur de 1000 € (les frais de dossier d'un montant de 300 euros sont à la charge du candidat) /

- les cours de préparation au code de la route
- une présentation au code de la route
- 25 h de conduite
- une présentation à la conduite.

La bourse sera attribuée en deux versements en fonction du respect de tous les engagements.

7) Contrepartie

Vous vous engagerez à réaliser une activité d'utilité collective, appelée « contrepartie », de 35 heures.

Pour cela vous aurez une liste d'associations travaillant avec la ville ou de services de la collectivité qui ont besoin de volontaires bénévoles.

L'assistante du service Prévention vous enverra des mails afin de vous faire part des événements ou les associations ou les services de la ville auront besoin de volontaires.

Cette action a pour objectif de développer votre engagement citoyen : le projet vise à vous sensibiliser, mais aussi et surtout, à sensibiliser à votre tour les autres habitants. La Ville attend donc que vous vous appuyiez sur vos compétences, vos capacités, votre savoir-faire mais également sur votre connaissance de la Ville. La sélection de votre candidature s'effectuera pour beaucoup sur votre motivation personnelle à vouloir faire partager, aider, accompagner, vous rendre utile à la collectivité, mais également à vouloir participer à une action de mobilisation des habitants.

8) Sélection

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés par des comités. Si vous êtes présélectionné(e), vous serez convié(e) à un entretien avec un jury afin de vous exprimer sur vos motivations. Une seule session est organisée dans l'année. Une fois l'appel à candidatures passé, aucun dossier ne pourra être accepté.

Afin de vous organiser au mieux vous trouverez ci-dessous les dates importantes où nous aurons besoin de votre présence :

Les Jurys : 21 février après-midi 2023
 22 février après-midi 2023

23 février après-midi 2023
24 février après-midi 2023

*(prévoyez 2 demi-journées
sur les 4 ci-contre)*

9) Des questions ?

Pour toute demande de renseignements, contactez directement le service Prévention :
7 rue Mulot, 1^{er} étage - 93800 Épinay-sur-Seine
Tél. : 01 49 71 98 78

